

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 20 ET 21 MARS 2023**Point 7 de l'ordre du jour**

Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Mesdames Estelle Zermatten et Catherine Oberson, et de Messieurs Hervé Aubert et Hervé Ruffieux, au nom du groupe PLR, demandant une étude pour l'obtention du statut touristique via la mise sur pied d'un groupe de travail ad hoc

Lors de la séance du 30 mai 2022, le Conseil général a transmis au Conseil communal le postulat mentionné en titre.

1. Postulat

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le 28 mai 2018, deux anciens élus avaient déposé le postulat « Bulle, ville touristique, pour une politique ambitieuse du tourisme. ». Une année plus tard, le Conseil communal y répondait favorablement en mentionnant que le Groupement des commerçants Bulle – La Tour-de-Trême (GCBLT) était aussi favorable. Au vu du potentiel touristique de la ville, le Conseil communal était prêt à se mettre autour de la table avec le GCBLT pour définir un périmètre et les différentes modalités liées aux contraintes et problématiques à anticiper, en vue de déposer une demande motivée auprès du Conseil d'Etat afin que Bulle obtienne le statut de site touristique saisonnier.

Nous voilà, près de trois années plus tard, et à ce jour aucune démarche n'a été entreprise. Permettez-nous de rappeler certains éléments : Bulle se développe à vitesse grand V. Nous sommes toujours au milieu de deux grands sites visités, soit plus de 400'000 fois pour la Chocolaterie de Broc et plus de 1'200'000 fois pour Gruyères. Bien évidemment, ces chiffres datent d'avant la pandémie de Covid-19. Il est aussi important de relever que Bulle est un pôle touristique dans le Plan Directeur régional au même titre que Charmey, Gruyères et Moléson. Les années à venir pour notre ville s'annoncent mouvementées par toutes les constructions et rénovations de certains lieux emblématiques.

La nouvelle gare va tout prochainement être opérationnelle et modifiera probablement certaines habitudes. Elle drainera grand nombre de pendulaires et visiteurs notamment avec la ligne Berne-Broc Fabrique. Elle sera aussi occupée par de nombreux commerces qui pourront étendre leurs heures d'ouverture. Nous voyons cette évolution d'un bon œil, mais le développement d'un nouveau centre constitue un risque considérable pour notre centre historique, ses commerçants et ses restaurateurs qui risquent de voir leur fréquentation et le passage de clients diminuer. Les hôtels s'étendent et la gare en accueillera aussi un. N'est-il donc pas important que les touristes puissent découvrir, apprendre, visiter nos lieux historiques ? La gare accueillera aussi l'Office du tourisme qui disposera d'un guichet avec les TPF pour apporter les renseignements nécessaires. Avons-nous prévu d'indiquer le guichet de l'Office du tourisme ? Avons-nous prévu d'indiquer la direction pour le centre-ville ? Existera-t-il une offre combinée pour des nuitées avec des restaurateurs ?

Le Musée gruérien fera peau neuve d'ici quelques années et sera également mis en lien avec le Château. Ces deux institutions de notre ville ont le potentiel nécessaire pour attirer les personnes à venir les découvrir. Est-il prévu de faire une offre combinée pour les visites ?

Les espaces sportifs vont aussi se développer avec le nouveau centre sportif, la piscine, le skatepark et le stade. Ces lieux vont par conséquent amener bon nombre de visiteurs ou utilisateurs, de passage ou sur place pour quelques jours le temps d'une compétition par exemple. Est-il prévu de mettre en avant les lieux à visiter pour les sportifs, leur entourage dans un guide qu'ils pourraient recevoir à leur arrivée ?

Les acteurs culturels jouent un rôle essentiel dans la vie de notre commune et nous pouvons compter sur nombre de personnes dynamiques et motivées à organiser des concerts, mettre sur pied des espaces de rencontres éphémères, des expositions d'art, des manifestations diverses et variées. Espace Gruyère accueille aussi des manifestations de petite et grande envergure. Tous ces événements drainent beaucoup de personnes et nous pensons toujours que des synergies doivent être créées pour que ces visiteurs profitent de notre ville et de son centre historique.

Notons tout de même que le label « AVEC Bulle, cité de Rencontres » a permis de développer le marché du samedi et le marché de Noël. Ceux-ci rencontrent un franc succès, ce qui laisse penser que la population apprécie pouvoir se rencontrer davantage. Ce label pourrait-il encore se développer pour créer des offres combinées lors des Goûts et Terroirs par exemple ?

Tous ces exemples montrent que Bulle est une ville dynamique qui croît et qui dispose du potentiel pour remplir les critères d'une ville touristique. Ne serait-il pas agréable de se promener un dimanche dans la Grand-rue et de voir notre centre animé comme un autre jour, si ce n'est plus ?

Nous demandons au Conseil communal de mettre sur pied un groupe de travail rapidement avec des membres du Conseil communal et général, le représentant de la culture pour la Ville, un représentant de la Gruyère Tourisme et un représentant du GCBLT. L'objectif est de définir une politique touristique claire en réunissant les acteurs centraux pour anticiper les synergies et offres qui pourraient être proposées. Enfin, de motiver une demande auprès du Conseil d'Etat afin que Bulle obtienne le statut de site touristique permanent ou saisonnier en fonction des discussions qui auront eu lieu préalablement.

Merci de votre attention. »

2. Détermination du Conseil communal

Le postulat déposé par Mesdames Estelle Zermatten et Catherine Oberson, et Messieurs Hervé Aubert et Hervé Ruffieux contient plusieurs réflexions différentes. Outre la demande de création d'un groupe de travail ayant pour mission de motiver une demande au Conseil d'Etat afin d'obtenir le statut de site touristique, il pose plusieurs questions en lien avec la promotion touristique.

Le Conseil communal relève tout d'abord que depuis le dépôt du postulat en question, la nouvelle gare de Bulle est entrée en activité. Bien que toutes les surfaces commerciales ne soient pas encore louées et que l'inauguration officielle n'aura lieu qu'à la fin de l'été, on peut d'ores et déjà dire, comme le prédisent les postulants, que ce nouvel édifice est en passe de modifier certains repères dans notre ville. A ce titre, il convient de rappeler que le Conseil général a voté le 16 décembre 2019 un crédit d'investissement global pour le réaménagement du secteur de la gare. Ce crédit d'un montant total de Fr. 11'500'000.00 est en grande partie dévolu aux réaménagements des espaces publics (rue de la Lécheretta, rue Nicolas-Glasson, avenue de la Gare et place de la Gare) et à la création de la vélostation. Il comprend toutefois également un montant de Fr. 376'950.00 destiné à la l'élaboration d'un concept et la réalisation de la signalisation et de la signalétique en ville. Le Conseil communal a validé le concept et l'étape de réalisation suivra l'évolution des travaux routiers. Cette signalisation permettra de valoriser notamment le centre-ville et de donner toutes les indications souhaitées dans le postulat.

En ce qui concerne les différentes offres combinées souhaitées, nous rappelons que c'est la Gruyère Tourisme qui est chargée de la promotion de notre région et des offres à caractère touristique. Nous ne pouvons qu'assurer ici que les équipes spécialisées dans le domaine du marketing touristique ont développé de très nombreux produits allant dans la direction souhaitée par les postulants, par exemple le *Passeport La Gruyère* qui permet de combiner facilement diverses activités. Ce produit, constamment étoffé, a été créé il y a plus de 15 ans maintenant et son succès auprès des visiteurs n'est plus à démontrer.

Au-delà de ce produit, les projets en devenir comme le développement du centre sportif, l'agrandissement du Musée gruérien ou le réaménagement du Château amèneront de nouvelles offres promotionnelles. Les suggestions décrites par les postulants sont donc pertinentes même si elles demeurent quelque peu prématurées par rapport à l'avancée de ces dossiers. La Gruyère Tourisme saura assurément intégrer ces nouveautés le moment venu.

En ce qui concerne la volonté des postulants d'obtenir le statut de ville touristique, nous nous permettons à ce stade d'émettre quelques remarques préliminaires sur ledit statut. Nous rappelons tout d'abord que ce statut est octroyé par le Conseil d'Etat. Il est en lien étroit, voire exclusif, avec la loi sur l'exercice du commerce (LCom) et le règlement sur l'exercice du commerce (RCom). Deux catégories de sites touristiques sont désignées à l'article 3 du RCom : des sites touristiques à l'année ou saisonniers (pour la belle saison, d'avril à octobre). La notion de site touristique permet aux communes d'élargir l'ouverture des commerces jusqu'à 22h00 du lundi au samedi et d'autoriser l'ouverture des commerces le dimanche de 06h00 à 20h00.

Les sites touristiques reconnus dans le canton de Fribourg, qu'ils soient à l'année ou saisonniers, ne s'étendent pas sur un territoire comparable à celui de la Ville de Bulle. A partir de là, force est de constater que notre ville ne pourrait bénéficier d'un tel statut que pour un périmètre déterminé précisément. A l'instar de la Ville de Fribourg qui a défini son pourtour touristique (quartiers du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville), il conviendrait de réaliser un exercice similaire en ville de Bulle. Si la notion d'ancienne ville semble assez simple dans un premier temps à préciser, il faut souligner que la typologie du bâti en ville et la continuité des constructions nécessiteraient de définir des limites précises du périmètre touristique. Introduire des frontières géographiques à l'intérieur de la cité pourrait créer des incompréhensions tant pour les commerçants concernés que pour les clients. Se pose en outre la problématique du centre de La Tour-de-Trême que les postulants n'abordent pas.

Par ailleurs, il faut relever que tous les commerçants ne semblent pas souhaiter des horaires d'ouverture élargis. En observant les ouvertures actuelles des commerces, il apparaît que de très nombreux magasins n'utilisent pas aujourd'hui le plein potentiel des heures autorisées. Une majorité d'enseignes n'ouvrent pas le vendredi jusqu'à 21h00 et la plupart des commerces ferment en semaine à 18h30 alors que le règlement communal autorise une ouverture jusqu'à 19h00. On peut en l'état émettre des doutes sur une volonté généralisée d'ouverture dominicale. Or, à n'en pas douter, seule l'ouverture d'une large majorité des commerces conviendrait à la notion de site touristique.

Au-delà, nous relevons encore que le sujet des ouvertures étendues des commerces est des plus controversé dans le canton de Fribourg. Sans aborder le thème des ouvertures dominicales, force est de constater que la population de ce canton et plus particulièrement de notre ville a refusé à plusieurs reprises des projets d'extension d'horaires concernant le samedi (la dernière fois en juin 2019).

3. Conclusion

Le Conseil communal est tout à fait conscient que Bulle se retrouve au carrefour de sites touristiques de très grande importance et souhaite bien entendu que la ville puisse en bénéficier. Cependant, face à une croissance démographique très importante, il s'efforce de trouver le juste équilibre entre l'amélioration de la qualité de vie pour ses propres habitants et l'attractivité pour les visiteurs extérieurs, tout en faisant confiance aux professionnels de la Gruyère Tourisme sur ce point. Il a bien pris note des suggestions des auteurs du postulat quant aux offres promotionnelles que ses représentants au sein de la Gruyère Tourisme pourront transmettre.

Le Conseil communal partage pleinement l'avis des auteurs du postulat sur le dynamisme de notre cité. Il relève, comme eux, que les acteurs culturels et tous les organisateurs de manifestations jouent un rôle primordial pour faire vivre la ville et son centre historique. Ces dernières années, il a soutenu et encouragé avec enthousiasme tous les projets qui pouvaient apporter de l'animation, qu'elle soit sportive, culturelle ou festive. Ces manifestations profitent non seulement à la population locale mais participent aussi à la visibilité de Bulle et à son attractivité touristique. Il entend évidemment poursuivre son action de soutien ces prochaines années. Il relève être également actif avec les commerçants et cafetiers-restaurateurs au sein de la Société de développement de Bulle et environs qui est l'acteur local de l'animation touristique.

Concernant spécifiquement la question du statut de site touristique, au vu des éléments développés plus haut, le Conseil communal se montre en revanche peu convaincu par l'utilité d'obtenir pour l'instant cette reconnaissance qui permettrait uniquement d'étendre les horaires d'ouverture des commerces dans un périmètre donné, alors que les commerçants ne sont de loin pas tous favorables. Dès lors, le Conseil communal n'estime pas nécessaire de créer un nouveau groupe de travail à cet effet. En mai 2022, le Conseil général s'est doté d'une nouvelle commission participative Centre-Ville dont l'objectif est l'animation et la dynamisation du centre. Le Conseil communal reste bien entendu à l'écoute des différentes propositions qui émaneront de cette commission.

Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte de sa détermination sur ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard